

Allaitement et examen aux agents de contraste iodés ou au Gadolinium

Introduction

Dans certains cas, les examens aux agents de contraste sont indiqués chez les femmes qui allaitent. La patiente pourrait avoir quelques questions à ce sujet, et c'est pourquoi il est important qu'elle puisse obtenir toutes les informations nécessaires.

Sur la base de ces infos, la patiente doit pouvoir prendre une décision informée concernant l'interruption temporaire (12 à 24 heures) ou non de l'allaitement.

Que dit la littérature ?

Les agents de contraste ont une demi-vie d'environ deux heures. Après 24 heures près de 100 % de l'agent de contraste aura été éliminé du sang.

Durant ces 24 heures, seul 1 % de la quantité totale d'agent de contraste administré à la mère sera effectivement excrété par le lait maternel.

Vient s'ajouter à cela que seul 1 % du pourcentage excrété sera absorbé par le système gastro-intestinal du bébé.

C'est pourquoi la dose totale de l'enfant, absorbé par le lait maternel est estimée à moins de 0,01 % de la dose administrée à la mère par voie intravasculaire. Cette dose absorbée ne représente qu'un pourcent de la dose recommandée pour une enfant devant subir un examen d'imagerie médicale.

En pratique

Sur base des données issues des études, il n'est donc pas nécessaire d'interrompre l'allaitement lorsqu'un agent de contraste a été administré à la mère.

L'opinion personnelle de la mère doit toutefois être respectée. Si elle souhaite temporairement arrêter l'allaitement, son choix doit être respecté et les infos nécessaires doivent être fournies.

Dans ce cas, le lait maternel des deux seins devra être tiré et jeté les 12 à 24 heures suivant l'examen. La mère doit également avoir l'opportunité, avant l'examen, de tirer du lait afin de pouvoir nourrir son bébé les prochaines 24 heures.

Source : Manual on Contrast Media, American College of Radiology, Version 2018